



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

PRELABLE A L'APPROBATION DES PLANS DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS D'INONDATION SUR 19 COMMUNES DU BASSIN DE LA VOUGE, DE LA BIETRE ET DE LA CENT-FONTS :

Aiserey, Aubigny-en-Plaine, Bessey-les-Cîteaux, Brazey-en-Plaine, Echigey, Esbarres, Flagey-Echezeaux, Gilly-les-Cîteaux, Izeure, Longecourt-en-Plaine, Magny-les-Aubigny, Marliens, Saint-Nicolas-les-Cîteaux, Saint-Usage, Saulon-la-Chapelle, Saulon-la-Rue, Tart, Villebichot et Vougeot

Objet, durée et lieux d'enquête

Par arrêté préfectoral n° 1419 du 29 novembre 2022 une enquête publique préalable à l'approbation des 19 Plans de Prévention des Risques Naturels d'Inondation (PPRNI), sera ouverte du mardi 24 janvier 2023 à 9h00 au lundi 27 février 2023 à 12h00 (soit 34 jours consécutifs) sur le territoire des 19 communes précitées.

Le préfet de la Côte d'Or est l'autorité compétente pour approuver ou non, par arrêté, les Plans de Prévention des Risques Naturels d'Inondation du bassin de la Vouge.

Commission d'enquête

Une commission d'enquête a été désignée par le Tribunal Administratif de Dijon et est composée comme suit :

En qualité de Président : M. Georges LECLERCQ

En qualité de membres titulaires : Mrs. Daniel COLLARD, Philippe COLOT, Jean-Marc DAURELLE et Jacques SIMONNOT

Consultation des dossiers

Les dossiers d'enquête relatifs à chacune des communes pourront être consultés aux jours et heures habituels d'ouverture de chacune des mairies.

Les dossiers d'enquêtes sont également consultables :

- à la Direction Départementale de Territoires de la Côte d'Or (sur RDV au 03-80-29-43-03)
- sur le site internet de la Préfecture de la Côte d'Or :
<https://www.cote-dor.gouv.fr/enquete-publique-a10193.html>
- sur le registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/4347>

La mairie de BRAZEY-en-PLAINE est le siège des enquêtes publiques où l'ensemble des 19 dossiers d'enquête est également mis à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Les observations et propositions du public

Les observations, propositions et contre-propositions que les projets seraient susceptibles de soulever, pourront être inscrites sur les registres ouverts à cet effet, sur le registre dématérialisé, par courriel (enquete-publique-4347@registre-dematerialise.fr) ou adressées par voie postale au siège de la commission d'enquêtes (mairie de Brazey-en-Plaine – Place de l'Hôtel de Ville - 21470).

Les observations et propositions du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande, pendant toute la durée de l'enquête.

Permanences de la commission d'enquête

Au moins un commissaire enquêteur recevra le public en mairie de :

- **Aiserey** :
 - mercredi 25 janvier 2023 de 14h00 à 17h00
 - lundi 20 février 2023 de 14h00 à 17h00
- **Aubigny-en-Plaine** : mercredi 1^{er} février 2023 de 14h00 à 17h00
- **Bessey-les-Citeaux** : mardi 7 février 2023 de 14h00 à 17h00
- **Brazey-en-Plaine** :
 - mardi 24 janvier 2023 de 14h00 à 17h00
 - samedi 28 janvier 2023 de 9h00 à 12h00
 - mardi 21 février 2023 de 14h00 à 17h00
 - lundi 27 février 2023 de 9h00 à 12h00
- **Echigey** : mercredi 25 janvier 2023 de 9h00 à 12h00
- **Esbarres** : jeudi 26 janvier 2023 de 14h00 à 17h00
- **Flagey-Echezeaux** : vendredi 10 février 2023 de 14h00 à 17h00
- **Gilly-les-Citeaux** : mardi 31 janvier 2023 de 14h00 à 17h00
- **Izeure** :
 - vendredi 27 janvier 2023 de 14h00 à 17h00
 - vendredi 3 février 2023 de 14h00 à 17h00
- **Longecourt-en-Plaine** :
 - vendredi 27 janvier 2023 de 9h00 à 12h00
 - mercredi 22 février 2023 de 14h00 à 17h00
- **Magny-les-Aubigny** : mardi 7 février 2023 de 14h00 à 17h00
- **Marliens** : jeudi 23 février 2023 de 14h00 à 17h00
- **Saint-Nicolas-les-Cîteaux** : jeudi 16 février 2023 de 14h00 à 17h00
- **Saint-Usage** : jeudi 26 janvier 2023 de 9h00 à 12h00
- **Saulon-la-Chapelle** : jeudi 26 janvier 2023 de 14h00 à 17h00
- **Saulon-la-Rue** : lundi 30 janvier 2023 de 14h00 à 17h00
- **Tart** : vendredi 27 janvier 2023 de 14h00 à 17h00
- **Villebichot** : mardi 14 février 2023 de 14h00 à 17h00
- **Voigeot** : lundi 6 février 2023 de 14h00 à 17h00

Rapport et conclusions de la commission d'enquête

A l'issue de l'enquête, la commission d'enquête rédigera un rapport et ses conclusions motivées en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserve ou défavorables à l'approbation des plans de prévention des risques naturels d'inondation. Les personnes désirant prendre connaissance des rapports et des conclusions pourront les consulter pendant un an dès leur réception, à la Préfecture de la Côte d'Or (Direction Départementale des Territoires de Côte d'Or, à la mairie des 19 communes concernées, sur le site internet de la Préfecture de Côte d'Or (<https://www.cote-dor.gouv.fr/enquete-publique-a10193.html>) et sur le registre dématérialisé (<https://www.registre-dematerialise.fr/4347>))